

Commission Régionale De Discipline
Procès verbal de Réunion N°40
Séance du 13.05.2018

Présidente Melle : **HAMLET H.**
Membre Monsieur : **NASLI Tayeb**
Membre Monsieur : **KAINANE Ben Hmida**
Secrétaire Monsieur : **ALILI Kouider**

Ordre du Jour

-34° Journée Régionale II B

Audience

- Dirigeant GCB Mascara
- Dirigeant NRBLardjem

RAPPEL

Articles 134 Seniors et 109 Jeunes

Les Amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine. La ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.

Si le Club n'a pas apuré le paiement de ses Amendes avant la fin du Championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

-RECLAMATION CRBTakhmaret

Représentée par le Président au sujet de la défalcation d'un point parue sous n°31 du 03 Avril 2018 décision n°80.

Après mise au point et vérification il s'avère que l'amende infligée affaire n°1393 parue PV n°26a été réglé à la date butoire du 09 Avril 2018 par Ordre de versement BEA 282087.

La Commission décide de restituer le point défalqué au CRBTakhmaret

Procès –Verbal de La Commission Régionale de Discipline N°40
2017-2018

Affaire n°2557 : Rencontre ISTighennif - ASBSidi Kadda (U15) du 28/04/2018

Joueurs Expulsés

Deux (02) Matches Fermes + 7.000,00 DA Article 95 /a des Rgx jeunes

✚ KERMES Bouziane Lic N°17/000394, Comportement Anti Sportif Envers adversaire IST

Deux (02) Matches Fermes + 1500,00 DA Article 95 /a des Rgx jeunes

✚ BOUZIR Mohamed Lic N°000196, Comportement Anti Sportif Envers adversaire ASBSK

Joueurs Avertis

- BOULENOIR Billal Lic N°17/000378 Comportement Anti Sportif IST
- CHERIFI Abenour Lic N°17/000393 Comportement Anti Sportif IST
- BOUZIR Mohamed Lic N°000196 Comportement Anti Sportif ASBSK

Affaire n°2558 : Rencontre ISTighennif - ASBSidi Kadda (U17) du 28/04/2018

Joueurs Avertis

- CHERIET Kamel Lic N°000370 Comportement Anti Sportif IST
- ZEMOULI Ahmed Lic N°000359 Comportement Anti Sportif IST
- BELABASSI Samir Lic N°15/000190 Comportement Anti Sportif ASBSK

34° Journée SENIORS Régionale II B

Affaire n°2594 : Rencontre IRBZahana – EBase Boucherit (S) du 11/05/2018

Partie Non Jouée

Vu la feuille de match

-Vu le rapport de l'arbitre

• **Attendu** que l'Arbitre directeur signale sur la feuille de match et confirme dans son rapport le non déroulement de la rencontre suite a la présence du EBase Boucherit avec un **effectif réduit**

• **Par ces Motifs et en application de l'Article 57 des RCFA la CRD décide**

✓ Match perdu Par pénalité au EBase Boucherit

✓ **10.000,00 DA D'Amende au EBase Boucherit**

✓ Defalcation de (06) point au EBase Boucherit

Affaire n°2595 : Rencontre IRBOTaria – USNaama (S) du 11/05/2018

Joueurs Avertis

- SAHRAOUI Nouredine Lic N°0001181 Comportement Anti Sportif IRBOT
- CHEMELAL Belkheir Lic N°001262 Comportement Anti Sportif IRBOT
- MEFTAH Mohamed Lic N°000713 Comportement Anti Sportif USN

Affaire n°2596 : Rencontre CRBTakhmaret – JSDjeniene Meskein (S) du 11/05/2018

Joueurs Avertis

- BENCHAA Morsli Lic N°000249 Comportement Anti Sportif CRBT
- HAMDAOUI Bouabdellah Lic N° 000799 Comportement Anti Sportif JSDjM

Affaire n°2597 : Rencontre ASNGSaida – JSBouhekif (S) du 11/05/2018

Joueurs Avertis

- TAHIR Amine Lic N°001300 Jeu Dangereux ASNGS
- DJILLALI Mokhtar Lic N°001353 Anti – Jeu ASNGS
- BOUHAFS Mohamed Lic N°001350 Jeu Dangereux ASNGS

Affaire n°2598 : Rencontre IRBOEL Abtal – RSBTissemsilt (S) du 11/05/2018

Partie Non jouée

• **Attendu** que la rencontre n'a pas eu lieu suite a l'absence de l'équipe RSBTissemsilt aux lieu et heures prévues de la rencontre ;

Procès –Verbal de La Commission Régionale de Discipline N°40
2017-2018

- **Attendu** qu'après attente du délai réglementaire l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe RSBTissemsilt
- **Attendu** qu'à ce jour RSBTissemsilt n'a présenté aucun justificatif en relation avec cette rencontre .

Par ces Motifs la CRD décide conformément a l'Article 62 des Rgx championnat amateurs R1-RII

- ✓ Match perdu par pénalité à RSBTissemsilt pour en attribuer le gain à l'IRBOEL Abtal qui marque 3 points et un score de 03 à Zéro (Art 65 des Règlements)
- ✓ **30.000,00 DA D'Amende au RSBTissemsilt**
- ✓ Defalcation d'un (06) point au RSBTissemsilt

Affaire n°2599 : Rencontre WABAin Kermes - CRBRechaiga (S) du 11/05/2018
R.A.S

Affaire n°2600 : Rencontre CES/Cheikh – GLMascara (S) du 11/05/2018
Joueurs Expulsés

Un (01) An de suspension Ferme +10.000,00DA D'Amende Article 119 du RCFA

- ✚ SMAHI Mohamed Amine Lic N°000960 ,pour Agression envers l'officiel CSESCH

Un (01) An de suspension Ferme +10.000,00DA D'Amende Article 119 du RCFA

- ✚ DAHMANI Abdelkader Lic N°000948 pour Agression envers l'officiel CSESCH

Joueur Averti

- CHIKER Mostapha Lic N°001060 Jeu Dangereux GLM

Envahissement du Terrain par les supporters de l'Equipe CSEl Abiadh Sid Cheikh arrêt momentané

-Un Match a Huis Clos

-Amende de 10.000,00 DA D'Amende Article 47/II/1

**-Mauvaise Organisation du CSEl Abiadh Sid Cheikh
10.000,00 DA D'Amende Article 132 des Rgx**

Affaire n°2601 : Rencontre IRBYoub – IRBMoulay Larbi (S) du 11/05/2018

Joueurs Avertis

- OUAREF Walid Lic N°001446 Comportement Anti Sportif IRBY
- KAID Abdellah Lic N°001409 Comportement Anti Sportif IRBML
- AIBOUT Mohamed Lic N°001393 Comportement Anti Sportif IRBML

الرابطة الجهوية لكرة القدم سعيدة